

Stage de Formation

Prévention des chutes de hauteur pour la pose de panneaux solaires en couverture

Mise en œuvre de Protection Collective et Utilisation des Equipements de Protection Individuelle



Sessions organisées au Centre de Valpré à Ecully (près de Lyon)

Spécificités et atouts des sessions TRANSENERGIE:

- *formateurs professionnels bénéficiant une grande expérience dans le domaine de la sécurité et travaux sur toitures*
- *Prévention de chutes de hauteur adaptée à la pose de modules photovoltaïques*
- *travaux pratiques réalisés sur la plateforme Qualiphoton®*
- *travaux pratiques en groupes de 8 stagiaires maximum*

CONTEXTE

Le développement des installations photovoltaïques raccordées au réseau électrique est en forte progression en France. L'augmentation du prix d'achat du kWh d'origine photovoltaïque en 2006, et l'aide à l'investissement à hauteur de 50 % par le crédit d'impôt suscitent une demande très forte.

Pour autant, il est primordial que les installations photovoltaïques soient effectuées dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur. À ce jour, encore peu d'installateurs ont l'ensemble des connaissances requises pour mener à bien leur réalisation, en conformité avec la législation et les règles de qualité et de sécurité des biens et des personnes.

OBJECTIF

Savoir appliquer les procédures et utiliser correctement les E.P.I. équipant le poste de travail (harnais, longes, points d'ancrages, assurage vertical sur rail et câble, lignes de vie horizontale...).

Vérifier l'état de conservation des équipements mis à disposition : Equipements de Protection Collective et Individuelle.

Savoir utiliser les E.P.I. lors des circulations et aux postes de travail en hauteur (support d'assurage flexible vertical et horizontal, utilisation des longes doubles...).

Savoir réaliser des amarrages sur des ancrages conformément aux exigences de la norme EN795.

Savoir installer des protections collectives dans des situations de travail identifiées suivant les consignes de l'encadrement

Connaître les limites d'utilisation des dispositifs de protection mis en place.

Etre sensibilisé aux situations « accidentogènes » et à l'organisation des secours.

PUBLIC

Cette formation s'adresse au personnel qui intervient sur des toitures pour la pose de panneaux solaires.

Elle concerne également l'encadrement qui programme ce type d'intervention.

Montage, démontage et vérification d'un échafaudage sont interdits aux salariés de moins de 18 ans.

VALIDATION DU STAGE

Délivrance d'une **attestation de stage** et, en cas de succès au test d'évaluation des acquis (QCM) en fin de session, d'un **certificat de réussite**.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Durée : 2 jours consécutifs (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30)
- Lieu : Centre d'accueil de Valpré - 1 chemin de Chalin - 69131 ECULLY Cedex

L'hébergement et les dîners ne sont pas pris en charge. Nous vous recommandons de réserver une chambre sur Valpré (www.valpre.com). Si nécessaire, une liste d'hôtels sur Lyon peut vous être communiquée sur simple demande.

TRANSENERGIE

Créé en 1992, TRANSENERGIE est un bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables (EnR) et la Maîtrise de la Demande en Energie. La société s'inscrit dans une démarche globale, orientée vers le développement durable. Elle intervient tant en France qu'en Europe et à l'international, pour des prestations touchant aux aspects techniques, socio-économiques, financiers et institutionnels des projets.

Transénergie intervient depuis une dizaine d'années dans le domaine du photovoltaïque raccordé réseau pour les prestations suivantes :

- Etudes de faisabilité technico-économiques
- Assistance technique et maîtrise d'œuvre
- Etudes d'ingénierie
- Audits et expertises
- Formation

PROGRAMME DU STAGE

Méthode pédagogique :

- Partie Théorique : 4h
- Partie pratique : 10h

CONTENU DU PREMIER JOUR

ACCUEIL

Rappel des objectifs, présentation du contenu, des méthodes et de l'organisation. Recueil des attentes individuelles.

Partie théorique

- La sécurité
 - Les acteurs de la sécurité
- Les accidents dans le BTP
 - Les chiffres dans la profession
- Les responsabilités
 - Le partage de responsabilité en cas d'accident
 - Le Code du Travail
- Législation
 - Décret 2004-924 du 1 sept 2004
 - Décret 65-48 (extraits)
- Législation (suite)
 - Les Directives Européennes
 - Directive 89-656 – Protection Individuelle
- Les Protections Individuelles contre les chutes de hauteur
 - Les normes
 - Le harnais de sécurité (EN 361)
 - L'antichute à rappel automatique (EN360)
 - L'antichute mobile sur support d'assurage flexible (EN 353-2)
 - L'absorbeur d'énergie (EN 355)
 - Les mousquetons (EN362)
 - Les Points d'ancrage (EN 795)
- Les risques de chute :
- Calcul de tirant d'air
- Chute avec effet pendulaire

Partie pratique

- Mises en situation
 - Les Equipements de Protections Individuels antichute
 - Prise en main des matériels
 - Familiarisation et réglage
 - Création de points d'ancrages
 - Accès sur couverture en sécurité
 - 1^{er} Accès
 - Effet pendulaire
 - Gestion de l'effet pendulaire
 - règle de mise en place et d'utilisation de l'échelle avec un antichute

CONTENU DU DEUXIEME JOUR

Partie théorique

- Législation
 - Décret 2004-924 du 1 sept 2004
 - Décret 65-48 (extraits)
- Les Protections collectives contre les chutes de hauteur
 - PEMP (Plate forme Elévatrice Mobile de Personnel)
 - Echafaudage de pied
 - Echafaudage roulant
 - Echafaudage en console
 - Garde-corps Périphérique
- Les Protections collectives contre les chutes de hauteur
 - Les normes
 - Garde corps périphérique temporaire EN 13 374
 - Filet de sécurité EN 1263-1

Partie pratique

- Mises en situation
 - Garde-corps, les lisses et plinthes, les filets de sécurité
 - Etudes de cas spécifiques
 - Sécurisation en façade, en chéneau, en bas de toit, en rampant, sur acrotère, Sécurisation d'un angle de toiture
- Sécurisation d'une toiture à 6m de hauteur par :
 - Montage d'un garde-corps périphérique
 - Sur serre joint
 - Sur ancrage bas de toit

Evaluation de la formation

- Test de fin de formation
- Correction du test
- Enquête de satisfaction

INTERVENANT

L'encadrement est assuré par un formateur expert disposant d'une grande expérience dans le domaine de la formation à la sécurité et de la prévention des risques liés aux travaux en hauteur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les droits d'inscription sont fixés à 700 € HT/personne (soit 837,20 € TTC, avec TVA à 19,6 %) pour les 2 jours de formation (14h). Ce prix comprend les frais pédagogiques, les déjeuners et pauses-café, un classeur regroupant le contenu de la formation et des documents pédagogiques de référence.

Cette session **est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue**. Pour cela, une attestation de stage et une copie de la feuille d'émargement sont délivrées par TRANSENERGIE à l'issue de la formation. Numéro d'agrément formation TRANSENERGIE : 82690459669 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes, N° SIRET : 384 515 136 00024.

INSCRIPTION

L'inscription au stage s'effectue directement auprès de TRANSENERGIE, par envoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement. Vous pouvez télécharger sur notre site Internet (www.transenergie.fr) le bulletin d'inscription, ou nous le demander par mail, fax ou téléphone. Dès réception de ces documents – et dans la limite des places disponibles – nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription, accompagnée de tous les renseignements pratiques, ainsi que du plan d'accès au lieu de la formation.

Si vous souhaitez faire une demande de prise en charge auprès de votre organisme de formation, merci de nous communiquer à l'inscription le nom du signataire de la convention de formation professionnelle et le numéro du RCS de votre structure.

Afin de pouvoir vous faire rembourser tout ou partie des droits d'inscription, il vous appartient de respecter la procédure propre à votre organisme de formation, notamment en ce qui concerne les délais d'instruction et l'obtention de l'accord préalable.

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de l'intégralité du règlement.

Tout désistement doit être formulé par écrit. Il donne lieu à un remboursement intégral s'il nous parvient plus de 2 semaines avant la date de début de la session et à un remboursement de 50 % en cas d'annulation intervenant moins de 2 semaines avant le début de session. Les remplacements de participant doivent être signalés par écrit et être compatibles avec la procédure fixée par votre organisme de formation professionnelle. Toute session commencée est due dans son intégralité.

Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent la possibilité de reporter une session. Dans ce cas, les droits d'inscription seront transférés sur une session ultérieure.

CONTACTS

Pour obtenir de plus amples informations sur cette formation, n'hésitez pas à contacter par mail ou par téléphone :

Caroline Ferry (sun@transenergie.eu)

TRANSENERGIE - 3D Allée Claude Debussy - 69130 - ECULLY

Tél : 04 81 071 071 • Fax : 04 72 86 04 00 • Site Internet : www.transenergie.eu